

NATURE [BIODIVERSITÉ]

Les plantes exotiques envahissantes : des menaces pour la biodiversité

Les espèces exotiques envahissantes sont l'une des causes importantes d'atteinte à la biodiversité. Elles nous engagent à redoubler de vigilance sur nos milieux.

■ Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ?

Il faut bien distinguer les espèces exotiques envahissantes (ou EEE), d'espèces indigènes proliférantes (comme les orties par exemple). Les EEE sont des plantes ou des animaux introduits volontairement ou accidentellement par l'Homme hors de leur aire de répartition naturelle. Leur caractère envahissant n'intervient qu'à la suite d'un profond déséquilibre des écosystèmes au sein desquels elles s'installent (absence de prédateurs, sols mis à nu limitant la concurrence...). Ce déséquilibre va favoriser une occupation très rapide de l'espace, au détriment des espèces indigènes. Avant de devenir une EEE, l'espèce doit franchir quatre barrières : géographique, environnementale (acclimatation), reproductive (naturalisation) et enfin de dispersion.

■ En quoi ces espèces sont-elles problématiques ?

L'expansion d'une EEE a pour conséquence une baisse de biodiversité à l'échelle locale, car elle se développe en lieu et place de la flore ou de la faune indigène. Certaines plantes modifient les conditions écologiques du milieu où elles s'installent, d'autres peuvent présenter un risque sanitaire ou économique pour l'Homme (berce du Caucase,

ambrosie...). La France vient de mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre certaines espèces qu'il est interdit d'introduire dans le milieu naturel, de transporter ou de commercialiser.

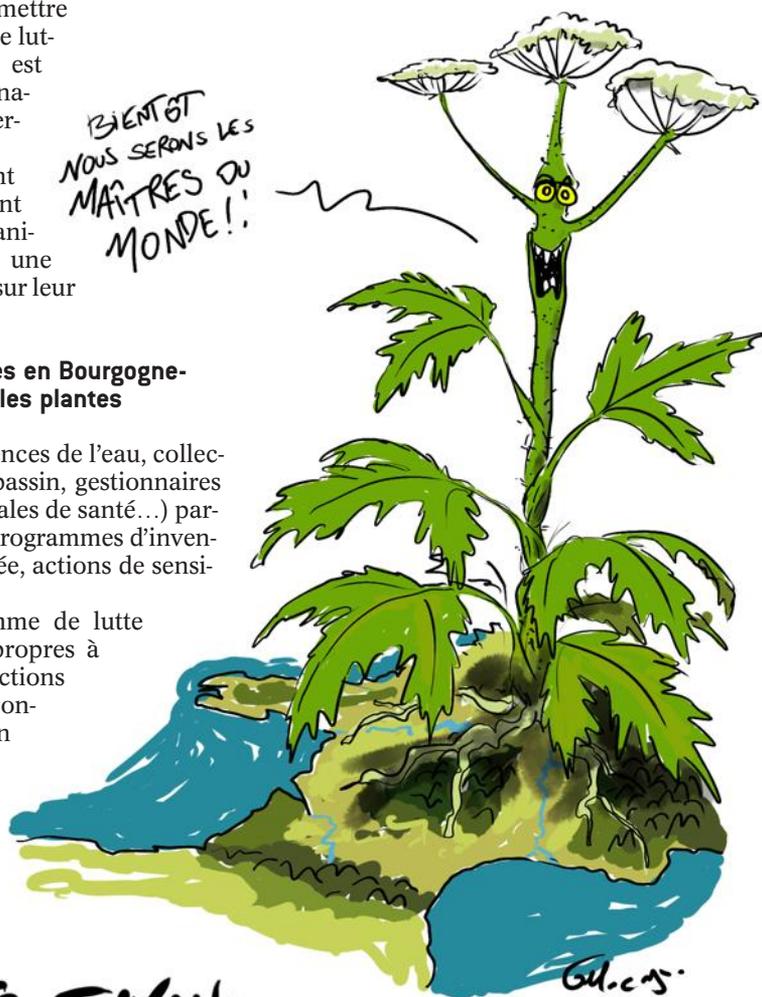
Des listes hiérarchisées d'EEE sont proposées. Pour la flore, elles sont dressées par les conservatoires botaniques nationaux chargés d'assurer une veille et d'accompagner cette lutte sur leur territoire d'agrément.

■ Quelles actions sont entreprises en Bourgogne-Franche-Comté pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes ?

Plusieurs acteurs du territoire (Agences de l'eau, collectivités, établissements publics de bassin, gestionnaires d'espaces naturels, Agences régionales de santé...) participent à la lutte contre les EEE (programmes d'inventaires, modes de gestion différenciée, actions de sensibilisation...).

La mise en œuvre d'un programme de lutte permet d'encadrer les pratiques propres à chaque espèce, afin d'éviter les actions contre-productives dues à une méconnaissance des stratégies d'expansion de l'espèce.

La préservation des habitats naturels reste toutefois la meilleure garantie pour lutter contre les EEE. En se préoccupant du bon état écologique des berges d'un cours d'eau, ou en intégrant les pratiques préconisées pour l'entretien des accotements routiers ou autres chantiers, on agit aussi contre l'installation ou l'expansion des EEE.



LES ENVAHISSEURS : LA BERCE DU CAUCASE -

SUR LA TOILE

Découvrez des ressources complémentaires sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel : <https://inpn.mnhn.fr/programme/especes-exotiques-envahissantes> ou encore sur le site du Conservatoire botanique national de Franche-Comté-Observatoire régional des invertébrés : <http://cbnfc-ori.org/actualite/especes-exotiques-envahissantes>

Marie-José Vergon-Trivaudey, chargée de mission Flore/Habitats/Espèces exotiques envahissantes à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne Franche-Comté



Combien de plantes exotiques envahissantes ont été recensées dans la région ?

« À ce jour, on compte une soixantaine de plantes exotiques envahissantes en Bourgogne-Franche-Comté (listes hiérarchisées CBNBP, 2015 et CBNFC-ORI, 2016). Différents niveaux de classement justifient d'une lutte rapide ou d'une veille sur le long terme, selon deux objectifs complémentaires : l'éradication de l'espèce ou le contrôle de son expansion. Si l'éradication de la Renouée

du Japon est désormais jugée impossible, des actions ciblées peuvent être efficaces localement pour en contrôler l'expansion. En revanche, pour les espèces émergentes, l'éradication est envisageable dès lors qu'une lutte est mise en place à l'apparition des premiers foyers, comme pour la Jussie à grandes fleurs, qui fait actuellement l'objet d'un programme sur la vallée de la Saône. »

PARTENARIAT

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association Bourgogne nature, association regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

CRÉDITS

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.
Illustration : Gilles Macagno.
Rédaction : Marie-José Vergon-Trivaudey.

L'ACTU DE BFC NATURE

Participez à l'Atlas sur les mammifères

Participez au prochain Atlas mammifères sauvages de Bourgogne ! Comment ? Rendez-vous le 27 novembre à partir de 18 h 30 à l'Amphi Ampère, 6 rue boulevard Gabriel à Dijon (21) pour le découvrir. Le GNUM accueillera Romain Lahaye, spécialiste mammifères à la Société d'histoire naturelle d'Autun en charge du projet. Contact : shna.autun@orange.fr, 03.86.78.79.72.